



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Bureau du 23 janvier 2025

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, DAUVILLIERS, LEVEQUE, LEVY ; MM BERTHELOT, BOURGEOIS, COULON, GUERINET, PICAULT, POINCLOUX.

Autres personnalités : Mme BESNIER, Vice-présidente du Conseil régional, Mme PELHATE, Conseillère départementale, Mme BOURON, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme BONNEAU, Conseil régional, Mme MAYSTRE, Conseil régional, Mme RAPHANEL, Conseil départemental du Loiret.

Absents excusés :

Bureau : MMES CHARVIN, PAILLOUX, MM BARJONET, BRISSON, BRUNEAU, GAURAT, LAROCHE, ROUSSEAU.

Autres personnalités : M. HURAUULT, Sous-préfet de l'arrondissement de Pithiviers, M. BROSSE, Député du Loiret, Mme SAUTREUIL, élue régionale référente, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de Développement Territorial, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme QUESNEY, Sous-préfecture de Pithiviers, Mme TREMINTIN-BERTRAND, Trésorière.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 19 décembre 2024 ;
- Tenue du Débat d'Orientations Budgétaires préalable au vote du budget 2025 ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossiers de demande de financement ;
- Contrat Local de Santé 2023-2026 : demandes de subvention pour l'animation 2025 ;
- Natura 2000 : affermissement de la tranche conditionnelle n°1 (2^{ème} année d'animation) ;
- Chèque cadeau pour les agents du PETR : mise en place de l'offre ;
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille les élus, Mme BESNIER ainsi que les deux personnes de la Région l'accompagnant, dont Mme BONNEAU, Directrice de la Maison de la Région à Orléans, qui se présente.

Il est proposé de faire un tour de table.

Mme BEVIERE souhaite une bonne année à toutes et tous, puis donne lecture des 4 pouvoirs reçus :

M. BRUNEAU donne pouvoir à M. GUERINET,

Mme CHARVIN donne pouvoir à Mme LEVEQUE,

Mme PAILLOUX donne pouvoir à Mme BEVIERE,

M. ROUSSEAU donne pouvoir à M. BOURGEOIS.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 19 décembre 2024

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour :

. 2 dossiers CRST : « Travaux de réhabilitation dans l'ancien château du Mesnil d'Augerville-la-Rivière pour y créer une Maison d'Assistants Maternelles », et « Le Chemin des remparts à Yèvre le Châtel ».

. Débat sur le projet d'avenant n°1 du CRST 2022-2028.

. Convention entre le PETR BGP et Vinci Insertion Emploi.

. Avis sur le portage d'une étude de faisabilité « Magasin de producteurs locaux ».

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Mme BEVIERE rappelle que le projet a été envoyé en amont du Bureau.

- Statuts du PETR.

La Commune de Bordeaux-en-Gâtinais ayant quitté la CC Pithiverais Gâtinais au 1^{er} janvier 2025, le PETR compte désormais 77 communes.

Cette année encore, on peut observer une baisse de la population, ce qui est une constante depuis 2019.

- Projet de territoire.

Ce document n'a pas évolué depuis 2023. Il sera questionné après les élections municipales de 2026.

- Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST).

La consommation du CRST n'amène pas de commentaire. L'animation est financée à hauteur de 50 000 €/an jusqu'à la fin du CRST, prévue en septembre 2028.

Dès ce début d'année 2025, un avenant s'avère nécessaire, car de nombreux dossiers sont en préparation, et quelques mesures correspondantes aux projets ne sont plus suffisamment dotées. Le mouvement de fonds envisagé s'élève à environ 1 200 000 €.

Il s'agira d'un bilan à mi-parcours.

Mme BESNIER précise qu'en effet, l'avenant souhaité devient un bilan à mi-parcours, car les mouvements projetés sont très importants. Ce bilan était envisagé au cours du second semestre, initialement.

David VOYER précise le calendrier prévisionnel :

Comité syndical du 27/02 : débat autour du projet de bilan ;

Comité syndical du 27/03 : délibération sur le projet de bilan ;

En parallèle, prises de délibérations concordantes des 3 EPCI et de la ville de Pithiviers, signataires du CRST.

Rendez-vous de négociation : avril 2025 ;

Commission permanente régionale : mai ou juin 2025.

Ce projet de planning est validé sur son principe.

- Ambitions 2030.

Mme BEVIERE passe la parole à Mme BONNEAU, qui explique les enjeux de la démarche de concertation territoriale, qui se veut au plus près des territoires, au sens bassins de vie.

Cette concertation sera organisée sur chaque bassin de vie en Région. Quelques territoires l'ont déjà réalisé.

Cette démarche doit permettre d'aboutir à identifier les priorités de développement dans les bassins de vie, puis de définir une convention territoriale, qui intègre tous les sujets : santé, culture, mobilité, services, etc.

Les thématiques seront déclinées dans les divers conventionnements, tels que le CRST, mais pas uniquement.

Un premier travail technique a eu lieu ce jeudi 23 janvier après-midi. Finalement, le calendrier initial est détendu, pour coller avec le calendrier électoral de mars 2026 et pour se rapprocher des travaux de préparation des prochains CRST intercommunaux, soit courant 2028.

Mme BESNIER propose d'évoquer cette démarche auprès de la Conférence des Maires.

- Contrat Local de Santé (CLS).

Le 3^{ème} contrat est en cours, jusque septembre 2026. L'animation par le PETR est financée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Centre-Val de Loire à hauteur de 25 000 €/an. Une aide régionale, via la CRST, est également sollicitée auprès de la Région, à hauteur de 17 400 € pour l'année 2025.

- SCoT.

Mme BEVIERE indique que le SCoT nécessitera un gros travail dès 2025, et pour les années suivantes, jusque fin 2027, dans le meilleur des cas. La consultation des Bureaux d'étude est en cours. Les « plis » seront ouverts le lundi 3 février.

M. GUERINET indique que le PETR est intégré au COPIL mobilité, car le lien entre le SCoT et la mobilité est très fort.

- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Mme BEVIERE précise que le poste de la cheffe de projet est financé à hauteur de 60% par le Fonds vert, pendant 3 ans. A l'issue du projet LIFE LET'S GO 4 CLIMATE, un seul collectif se réunit encore, celui sur l'énergie. Il est en train de se constituer en association.

- NATURA 2000.

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET, Président du COPIL, qui indique que cette instance se réunira la semaine prochaine à Aulnay-la-Rivière.

Les frais d'animation par BIOTOPE et ceux du PETR sont financés via des Fonds FEADER et régionaux.

Mme BEVIERE souligne les difficultés de trésorerie, car les subventions des deux dernières années d'animation ne sont pas encore perçues.

Mme BONNEAU indique que le portail des aides pour déposer des dossiers « contrats Natura 2000 » est ouvert. Les projets doivent être déposés avant fin avril 2025.

- Contrat Territorial Eau et Climat protection de la ressource en eau (CTEC).

Mme BEVIERE rappelle que le contrat a été signé avec l'AESN en 2021. Le territoire et les partenaires avaient trois ans pour atteindre les objectifs contractuels. Faute d'animateur depuis plus de deux ans et demi, seule l'étude « Réseau de reliquats azotés » a été lancée. Elle se termine en début d'été. L'animation de cette étude a été confiée à la Chambre d'agriculture du Loiret, prestataire.

En raison du transfert de la compétence GEMAPI aux intercommunalités (à l'exception de quelques syndicats sur le périmètre de la CCPG), le portage de l'animation du CTEC, et par extension, l'animation plus globale sur toutes les aires d'alimentation de captage (AAC), doit être requestionnée avec les trois EPCI membres. Cette rencontre est prévue le 10 février prochain.

- Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Nappe de Beauce.

Mme BEVIERE rappelle le besoin de changement de gouvernance, puisque les élus du Bureau du PETR ont confirmé ne pas souhaiter poursuivre le portage administratif et financier de la CLE à l'issue des élections municipales de mars 2026.

Une première proposition officielle est confirmée, celle de l'EPAGE du Bassin du Loing. Ce syndicat pourrait reprendre le portage de la CLE, mais la cellule d'animation pourrait rester dans les locaux du PETR, la position géographique centrale de Pithiviers dans la nappe de Beauce étant un +.

En parallèle, le travail sur la nouvelle feuille de route a été finalisé à l'hiver 2024 avec l'ensemble des partenaires représentant les différents usagers.

Une deuxième personne a été recrutée pour l'animation de la CLE, Nina BOUDEHRI, qui a pris ses fonctions le 6 janvier.

- Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

La convention avec PME se poursuit. Le second mandat va être prochainement perçu, en paiement des dossiers apportés dans la convention pluriannuelle par le PETR.

- Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

La réunion annuelle doit être organisée en début d'année en Sous-préfecture.

- Contrat d'Objectif Energie Renouvelable (COT EnR).

Mme BEVIERE indique que le deuxième COT EnR, dit COT EnR 3.0, est en attente de finalisation, car tant que le budget de l'Etat n'est pas voté, tout reste bloqué, s'agissant d'une nouvelle convention financière.

- Convention avec FIBOIS Centre-Val de Loire.

Tous les PETR et Pays du Loiret, hors Métropole, co-financent le poste de Jan JAMKA, l'animateur multi-énergie chez FIBOIS. Son expertise est précieuse et les partenaires Loirétains vont signer un nouveau protocole d'accord opérationnel et financier 2025-2028, début mars.

- LEADER.

Mme BEVIERE évoque une nouvelle fois les difficultés liées au financement du poste de l'animatrice. Comme pour Natura 2000, les frais liés aux deux dernières années d'animation restent à percevoir.

Par ailleurs, pour le financement des projets de coopération, les GAL attendent des précisions et/ou confirmations. En l'état de la rédaction de la note régionale diffusée aux territoires soulève des interrogations quant à la mobilisation des fonds LEADER.

- Convention avec VIE.

Mme BEVIERE rappelle que la convention avec VIE (Vinci Insertion Emploi) vient d'être signée. Elle permet aux porteurs de projets publics de bénéficier d'un accompagnement technique et opérationnel pour mettre en œuvre les clauses d'insertion dans leurs marchés publics. Le coût de cet accompagnement a été négocié (2€/heure jusqu'à 5 000 heures, au lieu de 3€/heure jusqu'à 1 000 heures).

Il est rappelé que tous les projets peuvent intégrer des clauses d'insertion, pas uniquement ceux qui y sont obligés via le règlement du CRST avec la Région.

Des rencontres avec les prescripteurs locaux seront organisées courant février. D'autres avec les entreprises sont envisagées.

- Divers.

Mme BEVIERE rappelle les différentes conventions, partenariats et structures avec lesquelles le PETR travaille plus particulièrement ou est associé.

- Effectifs du PETR.

A ce jour, le PETR compte 8 agents, dont un à mi-temps et l'autre à 80%.

- Sources de financement.

Mme BEVIERE rappelle les divers financements liés aux actions et programmes portés par le PETR, qui sont chaque année de plus en plus nombreux et difficiles à suivre.

- Situation financière au 31 décembre 2024.

La Présidente précise que la différence importante qui existe sur la ligne « dépenses de fonctionnement » entre le prévisionnel et la réalisé vient des dépenses « études » qui n'ont pas été soldées. Ces dernières sont souvent complexes et s'étirent dans le temps, notamment celles du SAGE Nappe de Beauce.

A l'issue de cette présentation, la Présidente propose un débat aux membres du Bureau.

Les élus n'ayant pas de remarque, le projet de Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 est acté et sera présenté aux membres du Comité syndical le 27 février prochain.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossiers de demande de financement

Mme BEVIERE indique qu'il y a deux dossiers à étudier.

« Création d'une amanderaie en agroforesterie à Nangeville ». EARL Ferme de la Maîtrise.

Création d'un verger d'environ 520 amandiers s'inscrivant dans une démarche de diversification pour l'exploitation qui est aujourd'hui spécialisée en grandes cultures céréalières, en visant à terme une diversité de débouchés pour les amandes, que ce soit en vente directe, via des intermédiaires en circuit court (en région parisienne notamment) ou des filières locales en développement (amandes du Pithiviers).

A ce titre nous avons inclus à cette demande d'aide, en complément des frais d'implantation, une unité d'écalage, de séchage, de tri et de cassage adaptés à la taille de notre exploitation, des étapes qui nous apparaissent essentielles pour gagner en indépendance et valoriser au mieux notre production en proposant un produit prêt à être consommé ou transformé.

Au-delà de ces investissements propres à l'EARL Ferme de la Maîtrise, nous envisageons par ailleurs la mutualisation de matériel de récolte (vibreur) avec d'autres producteurs proches géographiquement (SAS Les Amandes de Pithiviers), ainsi que l'investissement dans un système d'irrigation en goutte à goutte afin de sécuriser la production.

La parcelle retenue présente plusieurs intérêts pour l'implantation d'une amanderaie : une exposition sud, un terroir favorable sur d'anciennes terres à vignes avec un sol argilo-calcaire adapté à cette culture. Le propriétaire foncier des parcelles concernées est associé de l'EARL.

Le porteur de projet souhaite inscrire cette diversification agricole dans un projet de paysage plus global afin de l'ancrer au mieux dans son contexte :

- un système agroforestier à l'échelle de la parcelle, au sein de laquelle arbres et grandes cultures cohabitent avec des interactions fortes entre ces deux entités ;
- une implantation qui s'inspire des occupations passées et qui révèle l'histoire du site : du « jardin clos » du XIXème siècle aujourd'hui disparu. Le projet reprend : 1/ une culture réellement adaptée aux spécificités de cette parcelle, tant en termes de sol que d'exposition tout en étant adaptée au réchauffement climatique, 2/ la présence d'une haie périphérique protectrice (gel, vents asséchants, ...) et refuge de biodiversité, 3/ l'évocation de l'ancienne maison sous la forme d'un petit monticule en pierre sèche créant un habitat supplémentaire pour la faune ;
- un verger relativement extensif (écartement 6 et 7 m en inter-rang permettant de limiter les opérations de taille) ;
- un enherbement maîtrisé dans le choix des espèces afin de limiter les opérations d'entretien ;
- des nichoirs à chauve-souris et mésanges.

Ce projet est en lien avec les dossiers précédents de développement de la filière amandes sur le Pithiverais, via l'association Site Remarquable du Goût Amanderaie du Pithiviers et la SAS Les Amandes de Pithiviers.

Coût HT du projet : 53 677,48 €

Coût HT éligible : 52 361,23 €

Subvention régionale sollicitée : 18 300,00 €, soit 35 %, dont bonus JA.

Le Bureau donne un avis d'opportunité favorable à l'unanimité.

« Financement du poste d'animateur CLS 3ème génération (2023-2026) – année 2025 ». PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais. Réf. 00050301.

Le Contrat Local de Santé (CLS) a pour vocation de consolider le partenariat local sur les questions de santé dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Régional de santé (PRS). Instrument de consolidation du partenariat local sur les questions de santé dans ses différentes composantes (prévention, soin, médico-social), il incarne une approche transversale de la santé dans le but de favoriser la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Son enjeu est de mieux répondre à l'accès aux soins, aux services et à la prévention des personnes, notamment des personnes les plus vulnérables.

Les CLS se veulent par ailleurs des espaces de coopération opérationnelle avec toutes les organisations locales médicales et médico-sociales, l'objectif étant de mettre en place des actions les plus inclusives et territoriales possibles, dans une approche transversale. Dans l'objectif de conforter une démarche locale de santé, coordonnée et partagée, afin d'apporter la réponse la plus adaptée aux besoins de santé de la population, le CLS s'appuie sur un diagnostic local de santé (DLS), réalisé par l'Observatoire Régional de Santé (ORS).

A la lecture du bilan du deuxième CLS il a été décidé de poursuivre la démarche par un troisième CLS. Lors de la co-construction du projet, les partenaires ont pu repérer les principales problématiques du futur contrat et échanger autour d'axes et thématiques, ce qui a abouti au nouveau Contrat Local de Santé 2023-2026, autour de 28 fiches actions, de 4 piliers fondateurs.

Ce projet de CLS a été soumis le 26 octobre 2023 au Bureau du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais pour validation, puis transmis à l'ARS Centre-Val de Loire, qui l'a validé en 2024. La signature officielle du contrat s'est tenue dans les locaux de l'Hôpital de Pithiviers le 8 avril 2024.

La demande de financement porte sur l'animation et la mise en œuvre du Contrat Local de Santé 2023-2026, sur la base du programme stratégique validé en Comité de pilotage.

Principes fondateurs :

- 1 Partenariat opérationnel CLS/ CPTS,
- 2 Partenariat opérationnel CLS/Centre Hospitalier de Pithiviers-Neuville-aux-Bois,
- 3 Public cible et actions envers les jeunes, les parents et les Familles,
- 4 Une communication claire, intelligible et adaptée.

Axes stratégiques :

- Axe stratégique 1 : Mettre en place des actions de prévention et de promotion de la santé,
Axe stratégique 2 : Eviter les ruptures de prise en charge, développer les parcours de santé,
Axe stratégique 3 : Mise en réseau,
Axe stratégique 4 : Attractivité du territoire,
Axe stratégique 5 : Conseil local de santé mentale.

Rappel des objectifs du CLS :

Le projet territorial de santé vise à maintenir une offre de soins satisfaisante sur le territoire, afin de répondre à la demande, d'améliorer la prise en charge des patients et les conditions d'exercice des professionnels de santé. L'action d'animation consiste en la mise en réseau des professionnels dans le secteur médico-social (associations, EPHAD, CAT, etc.), la mise en place d'actions de prévention, en faveur de la santé publique.

Nature exacte des dépenses proposées au financement régional :

Salaires chargés,

Forfait de fonctionnement (15%).

Coût HT du projet : 58 490,00 €

Coût HT éligible : 58 179,00 €

Subvention régionale sollicitée : 17 400,00 €, soit 30 % des dépenses éligibles.

Le Bureau donne un avis d'opportunité favorable à l'unanimité.

Contrat Local de Santé 2023-2026 : demandes de subvention pour l'animation 2025
--

En lien avec le dossier CRST vu à l'instant, la délibération a pour objet de solliciter les financements auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Centre-Val de Loire et de la Région Centre-Val de Loire, pour les frais d'animation liés au poste de l'animateur du CLS en 2025.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l’unanimité.

Natura 2000 : affermissement de la tranche conditionnelle n°1 (2^{ème} année d’animation)

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET, qui précise que la délibération vise à affermir la seconde année d’animation par BIOTOPE et par Florence BOUVARD-VERSLIPE, pour le suivi.

Mme BONNEAU indique que la Région va très prochainement proposer une convention cadre sur trois ans aux structures porteuses d’animation Natura 2000, pour déléguer localement l’animation dont la Région a la compétence.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l’unanimité.

Chèque cadeau pour les agents du PETR : mise en place de l’offre

Mme BEVIERE indique que les agents du PETR ont sollicité cette prestation lors des entretiens professionnels de fin d’année. Pour éviter d’éventuels recours et pour ne pas rentrer dans le cadre d’une prestation dite sociale, le montant du chèque cadeau est plafonné à 50 €/agent/an. Il sera donné en fin d’année.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l’unanimité.

Affaires diverses

- Evaluation à mi-parcours du PCAET.

Mme BEVIERE indique qu’un étudiant en M2 à l’Université d’Orléans, Abdourahmane FALL, a été recruté pour un stage d’une durée de 4 mois, à partir de mars 2025. Il accompagnera Amandine TEMPLIER pour réaliser le bilan à mi-parcours du PCAET.

- Trophées de l’Eau de l’AELB.

Mme BEVIERE indique que le PETR, en tant que structure porteuse de la CLE du SAGE Nappe de Beauce, est nommé aux Trophées de l’Eau de l’AELB, pour les travaux engagés pour la nouvelle feuille de route et pour la gouvernance du SAGE.

- Prochain Bureau.

Le prochain Bureau aura lieu le 27 février à 16h, en amont du Comité syndical à 17h30 débattant des orientations budgétaires 2025, à la Salle des fêtes de Bazoches-les-Gallerandes.

- Forum inter-CLS.

Mme BEVIERE fait part du forum organisé par les trois CLS du Loiret (PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, PETR Gâtinais montargois, PETR Forêt d’Orléans Loire Sologne), le 27 janvier prochain, à la Salle polyvalente de Saint-Martin-d’Abbat, de 14h à 17h, sur le thème « Territoires et santé, quels liens avec l’environnement ? ».

N’ayant plus d’information à donner et ne relevant pas d’observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h05.

Monique BEVIERE, Présidente